

# Commission des interventions

## Séance du 5 juin 2020

CDI Décision n°2020-06

### Conventions avec l'Association des personnels de l'OFB relatives à l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs (convention-cadre et convention d'objectifs et de financement au titre de 2020)

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du Directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le rapport du Directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver la convention-cadre triennale relative à l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs entre l'Office français de la biodiversité et l'Association des personnels de l'Office français de la biodiversité.

**ARTICLE 2 :**

D'approuver la convention d'objectifs et de financement au titre de 2020 pour l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs entre l'Office français de la biodiversité et l'Association des personnels de l'Office français de la biodiversité et la subvention qui lui est allouée en 2020 à hauteur de 1 025 000 €.

**ARTICLE 3 :**

Le directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes des conventions susmentionnées avec l'Association des personnels de l'Office français de la biodiversité, et à procéder à leur signature.

Le directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

La présidente  
de la commission des interventions,



Patricia BLANC